

Brochure «La pollution de l'air» - Convention avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon et l'APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique), reconnue d'utilité publique, ont décidé d'unir leurs efforts pour la réalisation d'une brochure intitulée «La pollution de l'air».

Les deux partenaires ont déjà réalisé en commun des travaux dans le domaine de la vulgarisation scientifique.

Ce document sera destiné au grand public et aux élèves de l'enseignement secondaire et supérieur.

Le produit, objet de la présente convention, intitulé «La pollution de l'air» aura un format 21 x 29,7 à la française, 80 pages.

Le budget de l'opération (mise en page et impression) s'élève à 210 000 F pour une production de 10 000 exemplaires.

L'APPA apportera la collaboration de ses comités régionaux, le suivi du groupe de travail, la validation scientifique du produit et le financement en totalité de l'agence chargée de la mise en page et de l'impression.

La Ville de Besançon se chargera de la coordination rédactionnelle du projet, de la mise à disposition du fonds documentaire du Service Hygiène-Santé, de la dactylographie initiale du produit et de la recherche iconographique.

Compte tenu de la participation de la Ville de Besançon à l'élaboration de ce produit national, l'APPA remettra gratuitement à la Ville de Besançon 3 000 exemplaires de la brochure «La pollution de l'air» pour son usage local.

Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, le Conseil Municipal est appelé à donner son accord et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

«M. DAHOU : Monsieur le Maire, je voulais profiter de ces deux points inscrits à l'ordre du jour pour indiquer qu'une conférence de presse se déroulera lundi prochain, le 9 novembre pour précisément évoquer ces deux brochures qui sont les fruits de ces deux conventions signées entre la Ville et l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique qui constitueront à n'en pas douter des ouvrages de référence au niveau national.

Le dossier «Prim'Air» est un document qui permettra aux professeurs des écoles de disposer de fiches de maître et de fiches d'élève abordant toutes les facettes de la pollution atmosphérique. Quant à la brochure «Pollution atmosphérique», c'est un document particulièrement à jour destiné lui à un public éclairé et qui, édité au niveau national, sera un des supports de communication de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique.

Je précise enfin que cette conférence de presse se tiendra en présence du Maire et d'un des plus grands spécialistes de la relation pollution atmosphérique-santé, le Docteur William DAB qui est le délégué général de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique.

Je profiterai enfin, Monsieur le Maire, de l'occasion qui m'est donnée pour saluer le travail effectué par le Service Hygiène-Santé sous la responsabilité du Docteur HENRY, travail mené depuis de très longues années maintenant, d'information et de pédagogie, qui est connu et reconnu au niveau local et national et qui aboutit aujourd'hui notamment à cette collaboration fructueuse entre la Ville de Besançon et cette association.

M. LE MAIRE : On a effectivement un service de très bonne qualité et qui réalise un bon travail avec les meilleurs spécialistes en matière de pollution comme vient de le dire Yves-Michel DAHOUI».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 30 novembre 1998.